

→ Message

SCI MOMBEEK
1615 CHEMIN DU MAS DE PINQUIE
46320 DURBANS

→ Contacts

@ Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr

📞 Service Clients
05 81 31 85 06
Du lundi au vendredi de 8h à 18h

🔧 Dépannage 24h/24
05 81 91 35 07

📄 TSA 10019
46800 MONTCUQ CEDEX

👋 Accueil
62 AVENUE Georges Clémenceau 46500
GRAMAT
Du lundi au vendredi de 9h à 12h, de 14h à 16h30

Votre facture d'accès au service du 27 novembre 2025

Montant prélevé le 12 décembre 2025 : 84,48 €

	€ TTC
Distribution de l'eau potable	84,48
SIAEP DES CAUSSES SUD DE GRAMAT	
Total facture	84,48
Montant à prélever	84,48

détail au verso

Confo
prélev
XXXX

Conformément à votre demande, le montant de cette facture sera
prélevé à partir du 12 décembre 2025 sur votre compte numéro
XXXXXX620801.

Vos ir
Ident
Réfé

Vos informations de prélèvement SEPA :
Identifiant du créancier (ICS) : FR86ZZZ003506
Référence unique de mandat (RUM) : S-3-0051043920-019898764-04



Abonnement		77,42	84,48
Part Syndicale	27-11-25 / 31-12-25	8,08	5,50
Part SAUR	27-11-25 / 31-12-25	6,96	5,50
Frais		62,38	68,62
Frais accès au service	Novembre 2025	62,38	10,00
HT exonéré de TVA : 0,00 €		TVA 5,50 % : 0,82 €	Total facture TTC : 84,48 €
HT soumis à TVA : 77,42 €		TVA 10,00 % : 6,24 €	
		TVA sur les débits : 7,06 €	

→ Mieux comprendre la répartition de votre facture

Part Intercommunale/Communale

Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR

Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics

Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

→ Message

**Gérez directement
votre compte en ligne sur
www.saurclient.fr**

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28339379984
Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits en utilisant le formulaire sur www.saur.com/mes-droits-rsdp ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles sur www.saurclient.fr.
Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Moyens de règlement

Merci de tenir compte des délais postaux, entre 2 et 6 jours, lors de votre règlement

✓ Paiement par TIP

Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signer votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées : Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par chèque

Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par prélèvement mensuel

Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé mensuellement et vous ne recevez qu'une facture pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation réelle.

✓ Paiement par Internet

Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr

✓ Paiement en espèces

Payez votre facture en espèces dans le bureau de poste de votre choix muni de cette facture et d'une pièce d'identité. Des frais pourront vous être appliqués sur place.



Message

Contacts

Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr

Service Clients
05 81 31 85 06
Du lundi au vendredi de 8h à 18h

Dépannage 24h/24
05 81 91 35 07

TSA 10019
46800 MONTCUQ CEDEX

Accueil
62 AVENUE Georges Clémenceau 46500
GRAMAT
Du lundi au vendredi de 9h à 12h, de 14h à 16h30

Número de facture	541251987804	Référence client	0051043920	Facture du	27.11.2025
-------------------	--------------	------------------	------------	------------	------------

Nom du client : SCI MOMBEEK
Adresse desservie : LE MAS DE PINQUIE PARC MALAWI
DURBANS

541251987804 541

SCI MOMBEEK
1615 CHEMIN DU MAS DE PINQUIE
46320 DURBANS

Votre facture d'accès au service du 27 novembre 2025

Montant prélevé le 12 décembre 2025 : 84,48 €

Distribution de l'eau potable	€TTC
SIAEP DES CAUSSES SUD DE GRAMAT	84,48
Total facture	84,48
Montant à prélever	84,48

détail au verso

Conformément à votre demande, le montant de cette facture sera prélevé à partir du 12 décembre 2025 sur votre compte numéro XXXXX620801.

Vos informations de prélèvement SEPA :

Identifiant du créancier (ICS) : FR86ZZZ003506

Référence unique de mandat (RUM) : S-3-0051043920-019898759-03

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information
LE MAS DE PINQUIE PARC MALAWI DURBANS	0 m³	040792	016 mm		27/11/2025 0	Relevé de souscription

Votre facture en détail

	Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Distribution de l'eau potable					77,42		84,48
Abonnement					15,04		15,86
Part Syndicale	27-11-25 / 31-12-25				8,08	5,50	
Part SAUR	27-11-25 / 31-12-25				8,96	5,50	
Frais					62,38		68,62
Frais accès au service	Novembre 2025				62,38	10,00	

HT exonéré de TVA : 0,00 €

HT soumis à TVA : 77,42 €

TVA 5,50 % : 0,82 €

TVA 10,00 % : 6,24 €

TVA sur les débits : 7,06 €

Total facture TTC : 84,48 €

→ Mieux comprendre la répartition de votre facture

Part Intercommunale/Communale

Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR

Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics

Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

→ Message

**Gérez directement
votre compte en ligne sur
www.saurclient.fr**

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28339379984

Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits en utilisant le formulaire sur www.saur.com/mes-droits-rpgd ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles sur www.saurclient.fr. Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Moyens de règlement

Merci de tenir compte des délais postaux, entre 2 et 6 jours, lors de votre règlement

✓ Paiement par TIP

Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dated et signez votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.

Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées :

Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par chèque

Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par prélèvement mensuel

Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé mensuellement et vous ne recevez qu'une facture pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation réelle.

✓ Paiement par Internet

Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr

✓ Paiement en espèces

Payez votre facture en espèces dans le bureau de poste de votre choix muni de cette facture et d'une pièce d'identité. Des frais pourront vous être appliqués sur place.

• Nom du client **SCI MOMBEEK**
• Adresse desservie **MAS DE PINQUIE
DURBANS**

➔ **Message**

5412519878G1 541

➔ **Contacts**

- @ Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr
- 📞 **Service Clients**
05 81 31 85 06
Du lundi au vendredi de 8h à 18h
- 🔧 **Dépannage 24h/24**
05 81 91 35 07
- 📁 **TSA 10019**
46800 MONTCUQ CEDEX
- 🏠 **Accueil**
62 AVENUE Georges Clémenceau 46500
GRAMAT
Du lundi au vendredi de 9h à 12h, de 14h à 16h30

SCI MOMBEEK
1615 CHEMIN DU MAS DE PINQUIE
46320 DURBANS

Votre facture d'accès au service du 27 novembre 2025
Montant prélevé le 12 décembre 2025 : 84,48 €

Distribution de l'eau potable	ETTC
SIAEP DES CAUSSES SUD DE GRAMAT	84,48
Total facture	84,48
Montant à prélever	84,48

détail au verso



Conformément à votre demande, le montant de cette facture sera prélevé à partir du 12 décembre 2025 sur votre compte numéro XXXXX620801.

Vos informations de prélèvement SEPA :

Identifiant du créancier (ICS) : FR86ZZZ003506

Référence unique de mandat (RUM) : S-3-0051043920-019898732-02

Votre facture en détail

	Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Distribution de l'eau potable					77,42		84,48
Abonnement					15,04		15,86
Part Syndicale	27-11-25 / 31-12-25				8,08	5,50	
Part SAUR	27-11-25 / 31-12-25				6,96	5,50	
Frais					62,38		68,62
Frais accès au service	Novembre 2025				62,38	10,00	

HT exonéré de TVA : 0,00 €
HT soumis à TVA : 77,42 €

TVA 5,50 % : 0,82 €
TVA 10,00 % : 6,24 €
TVA sur les débits : 7,06 €

Total facture TTC : 84,48 €

→ Mieux comprendre la répartition de votre facture

Part Intercommunale/Commune

Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR

Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics

Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

→ Message

**Gérez directement
votre compte en ligne sur
www.saurclient.fr**

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28339379984
Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits en utilisant le formulaire sur www.saur.com/mes-droits-rpd ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles sur www.saurclient.fr.
Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Moyens de règlement

Merci de tenir compte des délais postaux, entre 2 et 6 jours, lors de votre règlement

✓ Paiement par TIP

Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dated et signez votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.

Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées :

Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par chèque

Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par prélèvement mensuel

Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé mensuellement et vous ne recevez qu'une facture pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation réelle.

✓ Paiement par Internet

Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr

✓ Paiement en espèces

Payez votre facture en espèces dans le bureau de poste de votre choix muni de cette facture et d'une pièce d'identité. Des frais pourront vous être appliqués sur place.

→ **Message**

30338061 541251991958 541
(B2-226/382)-651-1/1-2073-002073-A-2512050447012

**SCI MOMBEEK
1615 CHEMIN DU MAS DE PINQUIE
46320 DURBANS**

→ **Contacts**

@ Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr

📞 **Service Clients**
05 81 31 85 06
Du lundi au vendredi de 8h à 18h

🔧 **Dépannage 24h/24**
05 81 91 35 07

🏢 **TSA 10019**
46800 MONTCUQ CEDEX

🏠 **Accueil**
62 AVENUE Georges Clémenceau 46500
GRAMAT
Du lundi au vendredi de 9h à 12h, de 14h à 16h30

Votre facture du 8 décembre 2025

Montant prélevé le 23 décembre 2025 : 83,13 €

	€ TTC
Distribution de l'eau potable	83,13
SIAEP DES CAUSSES SUD DE GRAMAT	
Total facture	83,13
Montant à prélever	83,13

détail au verso

Conformément à votre demande, le montant de cette facture sera
prélevé à partir du 23 décembre 2025 sur votre compte numéro
XXXXX620801.

Vos informations de prélèvement SEPA :

Identifiant du créancier (ICS) : FR86ZZZ003506

Référence unique de mandat (RUM) : S-3-0051043920-019898764-04



0051043920 - SCI MOMBEEK - LE MAS DE PINQUIE PARC MALAWI DURBANS - TVA Intracommunautaire n° 10

Adresse desservie :
LE MAS DE PINQUIE PARC MALAWI
DURBANS

Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information
0 m³	014/05	030 mm			

Votre facture en détail

► Distribution de l'eau potable

Abonnement

Part Syndicale

Part SAUR

Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume en m³	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
1er semestre 2020				78,79		83,13
1er semestre 2020				42,50	5,50	83,13
				36,29	5,50	

HT exonéré de TVA : 0,00 €
HT soumis à TVA : 78,79 €

TVA 5,50 % : 4,34 €
TVA sur les débits : 4,34 €

Total facture TTC : 83,13 €

→ Mieux comprendre la répartition de votre facture

Part Intercommunale/Communale

Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR

Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics

Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

→ Message

Gérez directement
votre compte en ligne sur
www.saurclient.fr

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28339379984
Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits en utilisant le formulaire sur www.saur.com/mes-droits-rsdp ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles sur www.saurclient.fr.
Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Moyens de règlement

Merci de tenir compte des délais postaux, entre 2 et 6 jours, lors de votre règlement

✓ Paiement par TIP

Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Datez et signez votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.

Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées :

Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par chèque

Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par prélèvement mensuel

Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé mensuellement et vous ne recevez qu'une facture pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation réelle.

✓ Paiement par Internet

Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr

✓ Paiement en espèces

Payez votre facture en espèces dans le bureau de poste de votre choix muni de cette facture et d'une pièce d'identité. Des frais pourront vous être appliqués sur place.

SCI MOMBEEK
1615 CHEMIN DU MAS DE PINQUIE
46320 DURBANS

→ Contacts

- @ Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr
- ☎ **Service Clients**
05 81 31 85 06
Du lundi au vendredi de 8h à 18h
- 🔧 **Dépannage 24h/24**
05 81 91 35 07
- 📍 **TSA 10019**
46800 MONTCUQ CEDEX
- 🏠 **Accueil**
62 AVENUE Georges Clémenceau 46500
GRAMAT
Du lundi au vendredi de 9h à 12h, de 14h à 16h30

Votre facture du 8 décembre 2025

Montant prélevé le 23 décembre 2025 : 83,13 €

Distribution de l'eau potable	83,13	€ TTC
SIAEP DES CAUSSES SUD DE GRAMAT		
Total facture	83,13	
Montant à prélever	83,13	
détail au verso		

Conformément à votre demande, le montant de cette facture sera prélevé à partir du 23 décembre 2025 sur votre compte numéro XXXXX620801.

Vos informations de prélèvement SEPA :

Identifiant du créancier (ICS) : FR86ZZZ003506
Référence unique de mandat (RUM) : S-3-0051043920-019898732-02

Votre facture en détail

► Distribution de l'eau potable

Abonnement

Part Syndicale

Part SAUR

Périodes

Tranches

Quantité ou
volume en m³Prix unitaire
en € HTMontant
en € HTTVA
%Montant
en € TTC

1er semestre 2016

1er semestre 2016

78,79

78,79

42,50 5,50

36,29 5,50

83,13

83,13

HT exonéré de TVA : 0,00 €

HT soumis à TVA : 78,79 €

TVA 5,50 % : 4,34 €

TVA sur les débits : 4,34 €

Total facture TTC : 83,13 €

→ Mieux comprendre la répartition de votre facture

→ Message

Part Intercommunale/Communale

Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR

Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics

Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

**Gérez directement
votre compte en ligne sur
www.saurclient.fr**

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28339379984
 Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits en utilisant le formulaire sur www.saur.com/mes-droits-rqpd ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles sur www.saurclient.fr.
 Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

✓ Paiement par TIP

Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dated et signez votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées ; Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par chèque

Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par prélèvement mensuel

Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé mensuellement et vous ne recevez qu'une facture pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation réelle.

✓ Paiement par Internet

Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr

✓ Paiement en espèces

Payez votre facture en espèces dans le bureau de poste de votre choix muni de cette facture et d'une pièce d'identité. Des frais pourront vous être appliqués sur place.

Merci de tenir compte des délais postaux,
entre 2 et 6 jours, lors de votre règlement

➔ Message

10338061 541251991957 541

(82-225/382)-450-1/1-2071-002071-A-2512050447012

SCI MOMBEEK
1615 CHEMIN DU MAS DE PINQUIE
46320 DURBANS

➔ Contacts



Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr



Service Clients
05 81 31 85 06
Du lundi au vendredi de 8h à 18h



Dépannage 24h/24
05 81 91 35 07



TSA 10019
46800 MONTCUQ CEDEX



Accueil
62 AVENUE Georges Clémenceau 46500
GRAMAT
Du lundi au vendredi de 9h à 12h, de 14h à 16h30

Votre facture du 8 décembre 2025

Montant prélevé le 23 décembre 2025 : 83,13 €

	€ TTC
Distribution de l'eau potable SIAEP DES CAUSSES SUD DE GRAMAT	83,13
Total facture	83,13
Montant à prélever	83,13

détail au verso

Conformément à votre demande, le montant de cette facture sera
prélevé à partir du 23 décembre 2025 sur votre compte numéro
XXXXX620801.

Vos informations de prélèvement SEPA :

Identifiant du créancier (ICS) : FR86ZZZ003506

Référence unique de mandat (RUM) : S-3-0051043920-019898759-03



Votre facture en détail

► Distribution de l'eau potable				78,79		83,13
Abonnement				78,79		83,13
Part Syndicale	1er semestre 2020			42,50	5,50	
Part SAUR	1er semestre 2020			36,29	5,50	
HT exonéré de TVA : 0,00 €				TVA 5,50 % : 4,34 €		Total facture TTC : 83,13 €
HT soumis à TVA : 78,79 €				TVA sur les débits : 4,34 €		

→ Mieux comprendre la répartition de votre facture

Part Intercommunale/Communale
Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR
Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics
Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

→ Message

Gérez directement
votre compte en ligne sur
www.saurclient.fr

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28339379984
Tous vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits en utilisant le formulaire sur www.saur.com/mes-droits-rqpd ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos politiques de confidentialité et de protection des données, consultez notre politique de protection des données personnelles sur www.saurclient.fr.
Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Merci de tenir compte des délais postaux, entre 2 et 6 jours, lors de votre règlement

✓ Paiement par TIP

Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dated et signez votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées : Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par chèque

Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par prélèvement mensuel

Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé mensuellement et vous ne recevez qu'une facture pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation réelle.

✓ Paiement par Internet

Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr

✓ Paiement en espèces

Payez votre facture en espèces dans le bureau de poste de votre choix muni de cette facture et d'une pièce d'identité. Des frais pourront vous être appliqués sur place.

EDF-SA au capital de 2 084 365 041 €. Siège social : 22-30 avenue du Wagram 75182 Paris Cedex 08 - France - R.C.S. PARIS 552 081 317 SIRET 552 081 317 50000 - N.I.T.V.A. FR 03 552 081 317

Vos contacts

Votre interlocuteur EDF
Direction Commerciale Régionale

Par courrier
Direction Commerciale Régionale
TSA 31515
44379 NANTES

Par internet
e-mail : edfentreprises@edf.fr
www.edf.fr/entreprises

Par téléphone
Du lundi au vendredi de 8h à 18h
09 70 81 82 58 (service gratuit + prix d'appel)

Urgence
Dépannage électricité Enedis :

0 811 882 200 Service 0,95 € appel + prix appel

FLX35000353100556-C7RFAA81

MOMBEEK

1615 CHEMIN DU MAS DE PINQUIE
46320 DURBANS

Facture du 16/12/2025 n° 10241697049



Electricité

Montant Hors TVA	626,50 €
Montant TVA (payée sur les débits)	125,30 €
Facture TTC	751,80 €

Montant total à payer (TTC) 751,80 €

à régler avant le 31/12/2025

A défaut de paiement à la date prévue, le montant TTC dû sera majoré de pénalités pour retard au taux annuel de 12,15 % et d'une indemnité pour frais de recouvrement par facture de 40,00 €.

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 16/01/2026 (sauf résiliation intervenue entre temps)

Simplifiez-vous la vie, choisissez le prélèvement automatique

Vos informations client

Vos références
Compte de facturation : 3085021395
Compte commercial : 202008820827

Informations du Gestionnaire de Facture
SIREN : 943866996

Votre contrat
Offre électricité : Contrat Electricité Provisoire sur
branchement permanent

Nom du client
MOMBEEK

Lieu de consommation
Référence acheminement : 30002340345343
MAS DE PINQUIE
46320 DURBANS

Paiement par chèque : merci de joindre votre TIP-SEPA non daté et non signé à votre chèque

ICS : FR47EDF001007

RUM : TIP519230850213953084896280771612

MOMBEEK

1615 CHEMIN DU MAS DE
PINQUIE 46320 DURBANS

TIP-SEPA

GCE

Montant en euros

751,80

Flashback pour



Scannez ce code

IBAN :

JOIGNEZ UN RIB MERCI

Identification
règlement

923085021395308489628077

DATE

SIGNATURE

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez EDF à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de EDF. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

EDF
ENTREPRISES
87018 LIMOGES Cedex 01

102416970490

001583161232 65023085021395308489628077061151

75180

MOMBEEK

Détail de votre facture du 16/12/2025 n° 10241697049

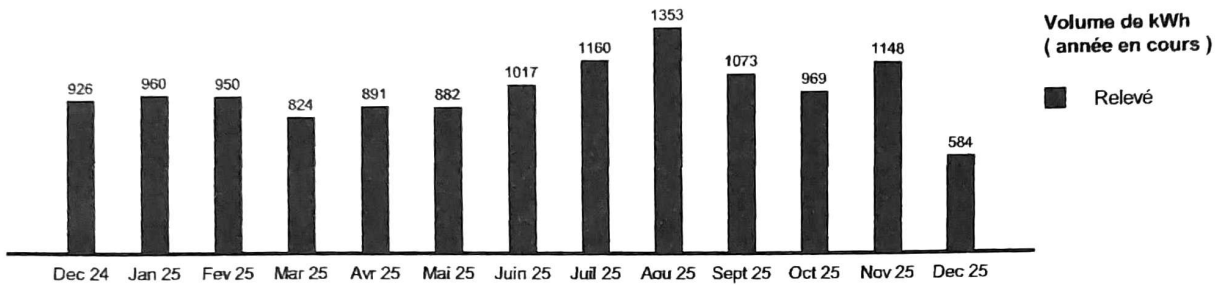
Données contrat
Contrat Electricité Provisoire sur
branchement permanent
Réf. de votre contrat 2010010598802
Prix non réglementés
Souscrit depuis le 25/11/2025
Venant à échéance le 24/11/2027

Données Point de Livraison
MAS DE PINQUIE 46320 DURBANS
Réf Acheminement Electricité : 30002340345343

2 / 4

Document à conserver 10 ans

Evolution de la consommation facturée en kWh



Total EDF Electricité				273,01 € HT
Abonnement électricité (HT)	Période	Prix unitaire HT	197,33 €	Taux de TVA
Abonnement	du 25/11/2025 au 31/12/2025	164,44 €/mois	197,33 €	20,00 %
Consommation (HT)	Période	Conso 584 kWh	Prix unitaire HT	75,68 € Taux de TVA
Electricité Heures Pleines Hiver	du 25/11/2025 au 14/12/2025	472 kWh	13,537 c€/kWh	63,89 € 20,00 %
Electricité Heures Creuses Hiver	du 25/11/2025 au 14/12/2025	112 kWh	10,524 c€/kWh	11,79 € 20,00 %
Utilisation du réseau de distribution et prestations techniques (identique pour l'ensemble des fournisseurs)				305,73 € HT
Composante de gestion - Reprise	du 25/11/2025 au 24/12/2025	Quantité	Prix unitaire HT	Taux de TVA
Composante de gestion - Echu	du 25/11/2025 au 14/12/2025	20.000 c.j	59,67 c€/c.j	11,93 € 20,00 %
Composante de gestion - Echoir	du 25/11/2025 au 24/12/2025	30.000 c.j	59,67 c€/c.j	17,90 € 20,00 %
Composante de gestion - Echoir	du 15/12/2025 au 13/01/2026	30.000 c.j	59,67 c€/c.j	17,90 € 20,00 %
Composante de comptage - Reprise	du 25/11/2025 au 24/12/2025			-23,28 € 20,00 %
Composante de comptage - Echu	du 25/11/2025 au 14/12/2025	20.000 p.j	77,61 c€/p.j	15,52 € 20,00 %
Composante de comptage - Echoir	du 25/11/2025 au 24/12/2025	30.000 p.j	77,61 c€/p.j	23,28 € 20,00 %
Composante de comptage - Echoir	du 15/12/2025 au 13/01/2026	30.000 p.j	77,61 c€/p.j	23,28 € 20,00 %
Composante de soutirage fixe - Reprise	du 25/11/2025 au 24/12/2025	PS pondérée : 33 kW		-48,30 € 20,00 %
Composante de soutirage fixe - Echu	du 25/11/2025 au 14/12/2025	667.400 kW	4,83 c€/kW	32,20 € 20,00 %
Composante de soutirage fixe - Echoir	du 25/11/2025 au 24/12/2025	1001.100 kW	4,83 c€/kW	48,30 € 20,00 %
Composante de soutirage fixe - Echoir	du 15/12/2025 au 13/01/2026	1001.100 kW	4,83 c€/kW	48,30 € 20,00 %
Composante de soutirage Heures Pleines Hiver	du 25/11/2025 au 14/12/2025	472.000 kWh	6,91 c€/kWh	32,62 € 20,00 %
Composante de soutirage Heures Creuses Hiver	du 25/11/2025 au 14/12/2025	112.000 kWh	4,21 c€/kWh	4,72 € 20,00 %
Composante de soutirage Heures Pleines Eté	du 25/11/2025 au 14/12/2025	0.000 kWh	2,13 c€/kWh	0,00 € 20,00 %
Composante de soutirage Heures Creuses Eté	du 25/11/2025 au 14/12/2025	0.000 kWh	1,52 c€/kWh	0,00 € 20,00 %
Durée de dépassement	du 25/11/2025 au 14/12/2025	0.000 h	1241,00 c€/h	0,00 € 20,00 %
Mise en service sur installation existante	le 25/11/2025			119,26 € 20,00 %

contractkosten

mit abonnement kost vorge

Preis

Verbrauch

conso

584 kWh

€ 262,15

0,49 c€

+ 26€ abonnement net

Détail de votre facture du 16/12/2025 n° 10241697049

Données contrat

Contrat Electricité Provisoire sur branchement permanent
Rél. de votre contrat 2010010598802
Prix non réglementés
Souscrit depuis le 25/11/2025
Venant à échéance le 24/11/2027

Données Point de Livraison

MAS DE FINQUIE 46320 DURBANS
Rél Acheminement Electricité : 30002340345343

Services				0,00 € HT	Taux de TVA
E-Services (Espace client, Bilan annuel)				INCLUS	
Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)				47,76 €	Hors TVA
Accise sur l'Electricité	Période du 25/11/2025 au 14/12/2025	Assiette 584 kWh	Prix unitaire HorsTVA 2,57900 c€/kWh	15,06 €	20,00 %
Contribution Tarifaire d'Acheminement	du 25/11/2025 au 15/12/2025	149,13	21,93 %	32,70 €	20,00 %
Total Hors TVA pour ce site				626,50 €	Hors TVA
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)				Assiette 626,50 €	125,30 €
TVA à 20,00%					125,30 €
Total TTC pour ce site				751,80 €	TTC

Données de comptage

Identifiant de comptage : 031636391271 Type de compteur : PME-PMI
Pertes Joule : 1,000
Acheminement : Tarif BT sup 36kVA Courte Utilisation
Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 33

Puissance(s) souscrite(s) (kW ou kVA)

Opérateur Heures pleines hiver 15
Opérateur Heures creuses hiver 15
Opérateur Heures pleines été 15
Opérateur Heures creuses été 42

Index (relevés / estimés)	index de début	index de fin
Heures Pleines Hiver	24867 le 25/11/2025	25339 le 14/12/2025
Heures Creuses Hiver	7948 le 25/11/2025	8060 le 14/12/2025
Heures Pleines Eté	42705 le 25/11/2025	42705 le 14/12/2025
Heures Creuses Eté	16159 le 25/11/2025	16159 le 14/12/2025

Puissances atteintes (kW ou kVA)

du 25/11/2025 au 14/12/2025 : Heures Pleines Hiver 9
du 25/11/2025 au 14/12/2025 : Heures Creuses Hiver 6
du 25/11/2025 au 14/12/2025 : Heures Pleines Eté 0
du 25/11/2025 au 14/12/2025 : Heures Creuses Eté 0

Prix

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé

Retrouvez l'ensemble de nos offres, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur www.edf.fr/entreprises

Résiliation

Délai de préavis de résiliation du contrat : 30 jours dans les conditions prévues à l'article "Date d'effet, Durée et Résiliation" des Conditions Particulières de Vente de vos contrats de fourniture d'énergie et de services

Réclamations

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ? Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en deux étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais. Etape 1 : vous adressez votre réclamation au Service Clients, dont les coordonnées se trouvent en haut à gauche de votre facture dans la rubrique contact ou directement depuis votre espace Client. Etape 2 : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation à l'attention du Service Réclamation dont l'adresse figure en haut à gauche de votre facture, en précisant la référence de votre réclamation initiale. Vous avez sollicité par écrit le Service Clients, puis le Service Réclamation : si vous restez en désaccord avec la réponse du Service Réclamation, ou en l'absence de réponse à votre réclamation écrite depuis plus de deux mois, vous pouvez dans ce cas solliciter le médiateur du groupe EDF par internet sur <https://mediateur.edf.fr> ou par courrier au : Médiateur du groupe EDF – TSA 50026 – 75804 PARIS CEDEX 8. Indépendamment de ces recours, si, dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, en cas de litige à l'exécution du contrat, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie dans le respect de son champ de compétence déterminé par les articles L122-1 et suivants du Code de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou, par écrit, au Médiateur national de l'énergie - Libre Réponse n°59252 - 75443 PARIS CEDEX 9.

Origine 2024 de l'électricité des offres EDF sans option énergie renouvelable : 87,9% nucléaire, 7,2% énergies renouvelables (2% éolien, 3,1% solaire, 1,1% biomasse, 1% hydraulique), 4,3% gaz, 0,2% charbon, 0,4% pétrole

Origine 2024 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable (via le mécanisme des garanties d'origine, sans engagement de provenance/filière) :

97,4 % hydraulique : 95,9% France, 1,5% hors France (Allemagne, Croatie, Italie, Norvège)

2,2% éolien : 1,7% France, 0,5% hors France (Belgique, Italie)

0,3% solaire : France

0,1% Biomasse : France

Origine 2024 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable France (via le mécanisme des garanties d'origine France) :

80,4% hydraulique, 15,5% éolien, 4,1% solaire

Si votre option énergie renouvelable (sans engagement de provenance/filière ou France) est inférieure à 100%, la mix de votre offre correspond à la pondération des mix concernés ci-dessus en fonction du pourcentage d'énergie renouvelable retenu (ex : pour une option énergie renouvelable de 20% : le mix « énergie renouvelable 100% » s'applique pour 20% de la consommation et le mix sans option énergie renouvelable pour le reste de la consommation).

Origine 2024 de l'ensemble de l'électricité vendue par EDF à ses clients et indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.fr